

CODE VESTIMENTAIRE ÉCOLE SECONDAIRE DE LA SEIGNEURIE



TÊTE

À la Seigneurie, on garde notre visage visible et notre tête découverte (à l'exception des signes socialement reconnus comme étant associés à une appartenance religieuse ou culturelle).



INTERDIT - TÊTE

La tuque, le chapeau et la casquette doivent être retirés en arrivant au casier et y demeurer en tout temps. Le capuchon doit demeurer sur le dos.



LES SACS ET LES MANTEAUX DOIVENT DEMEURER AUX CASIERS, EXCEPTÉ POUR LES PORTABLES



PIEDS

« Pour une question de sécurité, le port de la chaussure avec semelle est obligatoire en tout temps. »



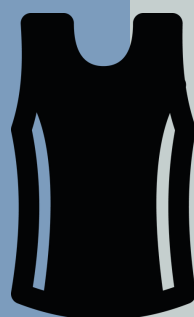
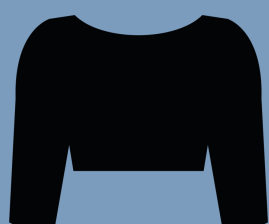
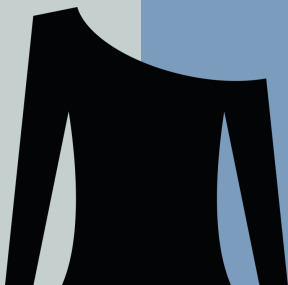
INTERDIT - PIEDS



CORPS

« LES VÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE FONCTIONNELS, C'EST-À-DIRE PERMETTRE DES DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES ET FAVORISER LE CONFORT ET L'AISANCE..

LES VÊTEMENTS DOIVENT COUVRIR LES PARTIES INTIMES EN TOUTE CIRCONSTANCE. LES SOUS-VÊTEMENTS NE SONT PAS DES VÊTEMENTS. LE COMITÉ A STATUÉ QUE LES VÊTEMENTS TRANSPARENTS NE SONT PAS AUTORISÉS AU NIVEAU DU CORPS.



INTERDIT - CORPS

ON LAISSE CHEZ SOI LES VÊTEMENTS PROMOUVANT LA VIOLENCE, LE SEXISME, LA DISCRIMINATION, LA DIFFAMATION, LA HAINE ET LA CRIMINALITÉ. »

